

Question de Mme Katrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "Le rapport de l'ONU sur le droit à l'alimentation"

Katrin Jadin (MR):

Le 6 mars 2012, Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU, publiait son rapport sur le droit à l'alimentation. Ses conclusions sont inquiétantes. Il met en cause le laxisme des gouvernements, qui ne garantissent pas suffisamment le droit à une alimentation saine, et l'industrie alimentaire, responsable d'une exposition accrue à la "malbouffe". Selon monsieur De Schutter, celle-ci est responsable de trois millions de morts chaque année. Les maladies cardio-vasculaires, les cancers gastro-intestinaux et le diabète, qui en sont les conséquences risquent de se multiplier dans quelques années. De plus, ces problèmes de santé touchent prioritairement les personnes fragilisées économiquement: maintenir pour soi-même et sa famille alimentation saine coûte actuellement plus cher que la consommation des aliments trop gras ou trop sucrés qui deviennent omniprésents dans notre quotidien. 1. a) Quelle est votre analyse de ce rapport? b) Pensez-vous que l'alimentation soit un problème critique dans notre pays? 2. Dans le cadre du Plan National Nutrition pour une meilleure santé, envisagez-vous de prendre des mesures répondant aux conclusions de ce rapport?

Laurette Onkelinx, ministre:

1. b) La qualité de l'alimentation est un enjeu fondamental. La croissance de la prévalence de l'hypertension, du diabète de type 2, de certains types de cancers liés à la nutrition, la surconsommation de sel, de sucres ajoutés, de matières grasses saturées et de protéines animales, la sédentarité, etc. constituent des facteurs de risques majeurs pour la santé de la population belge, et donc également pour notre sécurité sociale, notre économie et, plus généralement, pour notre société.

1. a) et 2. Je vous propose de répondre pour chaque proposition soulevée par Monsieur De Schutter:

- Taxer les sodas et les aliments très gras, très salés et très sucrés n'est défendable que si le produit des taxes est utilisé pour, d'une part réduire la taxation des fruits et légumes et, d'autre part, financer des campagnes de prévention sur les régimes alimentaires sains. Dans un premier temps, nous souhaitons observer l'efficacité des dispositions prises par d'autres pays, tels que la France ou le Danemark. Dans le cadre du PNNS, une réflexion est en cours sur le rôle que pourrait jouer la fiscalité dans le cadre de la politique nutritionnelle, que ce soit pour encourager ou décourager certains comportements alimentaires. -Réglementer les aliments riches en graisses saturées, en sel ou en sucre. Depuis 2008, dans le cadre du PNNS, une concertation a été lancée avec les différents secteurs alimentaires impliqués, des experts scientifiques émanant du monde académique et les associations de consommateurs afin de diminuer, sur base volontaire, la quantité de sel dans les produits. Un accord a été obtenu pour que, d'ici fin 2012, la consommation de sel diminue de 10 % grâce à, d'une part, l'effort du secteur agro-alimentaire pour reformuler ses produits et, d'autre part, le changement des habitudes de consommation de la population via la campagne "Stop le sel" lancée en 2009. Une mesure de la consommation de sel a été réalisée en 2009, une autre est prévue fin 2012. Sur cette base, nous pourrions évaluer la stratégie. Pour ce qui est des autres nutriments comme les sucres ajoutés et les graisses saturées et trans industrielles, un nouveau groupe de travail a été constitué. - Limiter la publicité pour la malbouffe En 2007, dans le cadre du PNNS, un Livre blanc sur le marketing alimentaire destiné aux enfants a été publié. Les principales conclusions de ce document sont qu'il faut prendre des mesures concernant la réglementation "quantitative" de la publicité visant les enfants, en fixant des quotas par catégorie, en limitant les occasions de publicité par catégorie, en surveillant les dépenses de marketing par catégorie ou toute autre mesure qui offre une réponse adéquate aux effets de "pression du marketing sur la catégorie". Ainsi, par exemple, il faudrait diminuer la surreprésentation des publicités pour la catégorie des boissons sucrées ou des biscuits sucrés par rapport aux publicités pour la catégorie des fruits. D'autre part, il est nécessaire de conscientiser les secteurs de fabricants de denrées alimentaires et des annonceurs pour qu'ils se dotent de codes de conduite avec des critères nutritionnels validés par l'autorité. Le système autorégulateur "qualitatif" en Belgique n'atteint pas encore complètement les normes établies par l'EASA (l'Alliance Européenne pour l'Éthique en Publicité) et les objectifs convenus et définis dans le cadre de la Table ronde avec la Commission de l'Union européenne. Il faut que le système autorégulateur tel qu'il est géré aujourd'hui par le JEP (Jury d'éthique publicitaire) atteigne les objectifs fixés par l'UE dès que possible. Cela implique des mesures concernant le marketing dans les points de vente, dans les écoles, sur Internet et via les gsm. Enfin, il est fondamental d'encourager le marketing social via des campagnes de prévention audiovisuelles permanentes pour accompagner et maintenir les changements de comportement au niveau de la population. - Réduire les subventions agricoles qui réduisent artificiellement le prix des matières premières entrant dans la composition de la

malbouffe (principalement le maïs, dont on tire le fructose, et le soja, transformé en huile végétale) Ce point doit être étudié à l'échelle européenne voire internationale. Toutefois, il est clair que le PNNS est concerné par le contenu intrinsèque des aliments transformés et que, par exemple, l'introduction massive de matières premières telle que le fructose dans les aliments a des conséquences au niveau de la santé. Les aspects relatifs à l'impact environnemental de ces productions végétales doivent être discutés au niveau du SPP Développement durable. - Soutenir la production locale d'aliments sains, frais et nutritifs. Dans le cadre du PNNS, ce mode de production est soutenu tant dans le cadre d'une approche de durabilité qu'au niveau de l'adoption d'habitudes alimentaires saines. - Protéger le droit à l'alimentation: garantir le respect du code international de commercialisation des substituts de l'allaitement maternel La Belgique a depuis 2005 travaillé de façon continue avec le Comité Fédéral de l'Allaitement maternel pour améliorer la politique en faveur de la promotion, de la protection et du soutien de l'allaitement maternel. L'instauration du label "Hôpital Ami des Bébé" dans 21 maternités du pays depuis 2006 a permis qu'à ce jour, 25 % des bébés puissent bénéficier d'un accueil favorisant l'initiation de l'allaitement maternel et le contact peau-à-peau. Ce label continue à être implémenté dans notre pays. En parallèle, je soutiens la formation des professionnels de santé actifs dans le suivi de la grossesse et de la naissance pour augmenter leurs connaissances en matière d'allaitement. Le Comité Fédéral de l'Allaitement maternel a notamment pour mission de dénoncer les infractions au Code international de commercialisation des substituts de l'allaitement maternel. Le 30 septembre 2011, le PNNS a lancé une charte visant à protéger et soutenir les mères qui allaitent en public et au travail, et à protéger le choix d'allaiter ou non son bébé.